

## Certificat Médical

Voici une petite note explicative au sujet de la réforme du certificat médical sportif **non obligatoire** mis en place depuis septembre 2017.

Le certificat médical reste valable pour la pratique du **judo loisir** pendant 3 ans sans interruption à partir de la date de signature. À condition de **remplir le questionnaire et la décharge** fournis par votre club au moment de la réinscription de l'enfant.

**Attention** si votre enfant souhaite faire de la compétition le certificat médical doit être daté de **moins d'un an**, et doit comporter la mention « **apte au judo, y compris en compétition** ».

Si votre enfant possède un passeport sportif le médecin peut le tamponner en « page 2 » afin de valider son certificat médical pour la pratique en compétition et en loisir.

Plus d'information sur le site [alliancerevardjudo.wixisite.com/arj73](http://alliancerevardjudo.wixisite.com/arj73)



ALLIANCE REVAR D JUDO

CERTIFICAT MEDICAL  
Administratif

Je soussigné(e) Docteur .....

Certifie que Mlle, Mme, Mr : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... Poids: ..... kg

Ne présente aucune contre-indication à la pratique du Judo-Jujitsu, y compris en compétition.  
Merci de penser à tamponner le passeport sportif.

DATE : .....

Signature  
et  
cachet

ALLIANCE REVAR D JUDO



CERTIFICAT MEDICAL  
Sportif

Je soussigné(e) Docteur .....

Certifie que Mlle, Mme, Mr : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... Poids: ..... kg

Ne présente aucune contre-indication à la pratique du Judo-Jujitsu, y compris en compétition.  
Merci de penser à tamponner le passeport sportif.

DATE : .....

Signature  
et  
cachet